

Le fonctionnement

L'accueil de loisirs accueille les enfants de **3 à 15 ans**. Attention ! Le nombre d'enfants de moins de 6 ans est limité.

Horaires

7h30 à 8h30 : Accueil du matin

16h30 à 18h00 : Sorties échelonnées

Tout retard après 18h, entrainera la facturation de frais de dépassement.

Le dossier

Pour constituer ou mettre à jour le dossier de votre enfant, vous devez fournir les documents suivants :

- Fiche de renseignements 2023/2024 complétée et signée (disponible en Mairie, sur le site internet de la commune et sur le logiciel enfance onglet « mes documents »)
- Attestation Quotient familial CAF
- Attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires
- Photocopie des vaccinations

Les tarifs

Quotient familial	Forfait semaine 5 jours	Journée avec repas
< 400	73 €	15 €
De 401 à 600	83 €	17 €
601 à 1200	98 €	20 €
> 1200 et non allocataire	103 €	21€
Extérieur à la commune	123€	25€

Droit d'inscription annuel par famille et par an : 5€

Pas d'inscription en demi-journée sur les périodes de vacances.

Renseignements :

ACCUEIL DE LOISIRS : 06 24 83 47 98

Mail : accueildeloisirs@simandres.fr

ou MAIRIE

Tél. : 04.78.02.74.95

Fax : 04.78.02.05.78

Mail : mairie@simandres.fr



Avec la participation de la CAF du Rhône

ACCUEIL DE LOISIRS DE SIMANDRES

VACANCES HIVER



« Ils sont fous ces Simandrins ! »